

Assises européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions.

Bruxelles, les 18 et 19 avril 1998 : Résolution finale

Plate-forme revendicative européenne contre le chômage, la précarité et les exclusions



A l'heure du démantèlement des protections sociales et des services publics, de la déréglementation, de la précarisation des statuts et des revenus, à l'heure d'une offensive libérale qui prend appui partout en Europe sur les Traités de Maastricht et d'Amsterdam, les luttes de chômeurs et des chômeuses se développent, et portent avec vigueur la revendication d'une redistribution des richesses. Ces luttes doivent être entendues par les décideurs économiques et politiques à tous les niveaux, y compris ceux de la Communauté européenne.

Voici quelques unes des principales revendications immédiates que nous proposons aux chômeurs, précaires, salariés, citoyens d'Europe, revendications qui appellent, pour qu'elles se concrétisent, des luttes associant salariés et chômeurs, des luttes coordonnées, communes et sans frontières:

1. Pour un revenu permettant à tous et à toutes de vivre décemment, sans aucune discrimination d'âge, de sexe, d'origine ou de tout autre type. Alors que les richesses n'ont pas cessé de croître, des

millions d'habitants en Europe vivent en dessous des seuils de pauvreté. Nous exigeons que chacun ait droit à un revenu garanti individuel qui soit à la mesure des richesses produites dans la société.

2. Pour une réduction massive, immédiate et concertée du temps de travail,

les 35 heures hebdomadaires partout en Europe, vers les 32 et les 30 heures, avec les embauches correspondantes, sans perte de salaire ni de pouvoir d'achat, sans flexibilisation, sans annualisation. Pour être créatrice d'emploi, cette réduction du temps de travail doit s'appliquer à toutes les entreprises, à tous les secteurs d'activités, avec l'appui de mesures législatives et de directives traduisant et étendant ce que les luttes et les rapports de force auront arraché.

3. Pour la création massive d'emplois socialement, culturellement, écologiquement nécessaires, avec des salaires et des statuts garantis.

4. Contre toutes les mesures de travail forcé, qui, sous couvert de « retour à l'emploi » et « d'employabilité », veulent imposer aux chômeurs des emplois aux conditions inacceptables.

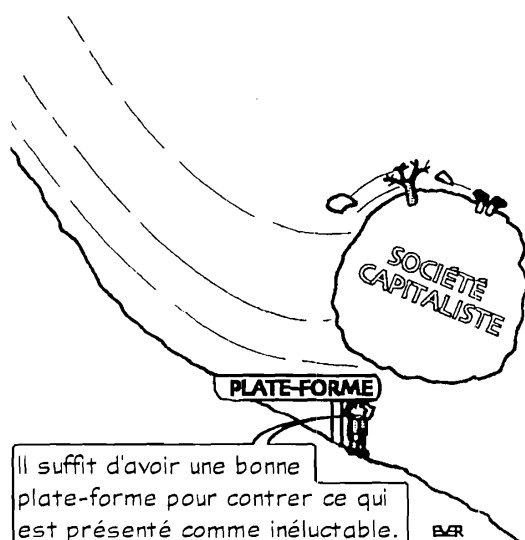
5. Contre toutes les formes de précarisation des statuts et des revenus, contre le temps partiel imposé, contre les licenciements et contre les heures supplémentaires.

6. Contre toutes les discriminations qui entravent un accès égal des femmes à l'emploi et au revenu.

Ce qui passe entre autres, par le développement de structures collectives comme celles qui assurent la garde de la petite enfance.

7. Pour une harmonisation européenne des Droits sociaux existants et des revendications, s'alignant à chaque fois

Collectif belge
des Marches
européennes,
tél. 02-
223.35.33



Marches Européennes



sur les droits les plus avantageux pour les citoyens et les citoyennes:

- Droit à la santé ;
- Droit au logement ;
- Droit à l'éducation, à la culture et à la formation ;
- Droit des jeunes à un revenu, à l'emploi et à la formation ;
- Droit au transport et à tous les moyens de communication ;
- Droit à l'énergie, électricité, eau, gaz...
- Droit à la retraite ;
- Égalité entre les hommes et les femmes ;
- Libre circulation des personnes ;
- Contre le travail des enfants et l'exploitation des travailleurs immigrés par le travail clandestin ;
- Contre le travail précaire...

8. Pour la reconnaissance des associations et des organisations de chômeurs,

pour le respect du droit des travailleurs à s'organiser en syndicat, à prendre leurs affaires en main et à lutter ensemble.

9. Pour une Europe démocratique, ouverte et solidaire, écologiste, sans discrimination ni racisme,

sans chauvinisme ni frontières, avec des droits civiques et politiques égaux pour tous les habitants, et des papiers pour tous.

Les luttes contre le chômage, la précarité et les exclusions contribuent à mettre en lumière les terribles injustices d'une société capitaliste où la quête du profit pour une extrême minorité domine tous les aspects de la vie.

Oui, alors que l'on voudrait nous présenter la situation actuelle comme inéluctable, alors que l'on nous appelle à la patience et à la soumission, nous voulons apporter, à travers nos luttes, à travers nos revendications, un espoir, une perspective nouvelle, l'Abolition du chômage et le projet d'une société de liberté et de justice sociale, d'une Europe et d'un Monde où l'économie et le politique seront au service des hommes et des femmes et non l'inverse, et où tous les citoyens participeront aux grands choix de la vie publique.

Mobilisation des sans emploi : le mouvement français gagne toute l'Europe

Claire André

Marches européennes

L'Allemagne, l'Espagne et l'Italie mobilisent à leur tour. Les chômeurs ne sont plus seulement des statistiques mais ils ont désormais un visage, un discours collectif, des organisations nationales et internationales. Leurs revendications sont clairement formulées. Elles lient la question du droit au travail à celle du revenu pour vivre.

En France, même si la presse répercute moins souvent leurs actions, le mouvement des chômeurs continue à mobiliser au niveau local. Quatre grosses manifestations ont eu lieu depuis décembre 97 à l'initiative de la bande des quatre comme l'appelle les médias français. Elle est composée de l'A.P.E.I.S. (Association pour l'entraide, l'information et la solidarité), le M.N.C.P. (Mouvement national des chômeurs et précaires) AC! (Agir ensemble contre le Chômage), et de la CGT-chômeurs (la filiale chômeurs de la CGT). La C.G.T. est la plus importante des confédérations syndicales reconnues par les services publics. L'A.P.E.I.S. et le M.N.C.P. sont deux associations de chômeurs. AC ! regroupe à la

fois des chômeurs (dont le M.N.C.P.), des salariés et des syndicalistes.

Quelques victoires sont à leur actif.

- les organisations de chômeurs sont reconnues officiellement et ont été reçues au même titre que les syndicats par le gouvernement français.
- un fonds d'aide d'un milliard a été débloqué (d'un autre côté les fonds sociaux ont été supprimés).
- l'A.S.S. (allocation spécifique de solidarité) a été augmentée à 8 %. Elle ne touche que 500.000 allocataires et le R.M.I., attribué à un million de personnes, n'a pas été modifié.
- dans la région parisienne, un « chèque mobilité » a été mis en place.
- l'ANPE étudie la possibilité que les chômeurs puissent y participer, reconnaissant par là que les chômeurs ont leur mot à dire.
- la réduction du temps de travail avec la loi sur les 35 heures devant permettre des embauches (même si cette loi est loin d'être satisfaisante).